

LES MOULINS DE LA TOULOUBRE

La Touloubre prend naissance au nord-ouest d'Aix-en-Provence, dans les collines qui dominent la ville, à 326 m d'altitude. Elle traverse les communes de Saint-Cannat, La Barben, où elle a taillé des cañons, Pélissanne et Salon, villes de plaine, puis Grans et Cornillon, où, là aussi, elle coule entre des reliefs et elle se jette dans l'étang de Berre près de Saint-Chamas. Elle ne prend vraiment son importance qu'à partir de Pélissanne. Son lit, d'une largeur moyenne de 6 mètres, peut atteindre 18 mètres, lorsque son débit passe de 2 m³ (valeur moyenne) à 80 m³ en période de crue.

Ce cours d'eau a un rôle d'irrigation non négligeable. En 1789, la Touloubre irriguait 2.000 hectares, soit environ 10 % des superficies alors irriguées dans le 2^e arrondissement des Bouches-du-Rhône, et cette proportion est demeurée à peu près constante jusqu'en 1870 ¹.

En 1820, dans les quatre communes de La Barben, Pélissanne, Salon et Grans, on relevait 52 moulins dont 19 tournaient avec les eaux de la rivière. Les voici tels qu'on a pu les identifier, avec les principales étapes de leur histoire :

LA BARBEN :

— Un moulin à huile qui fonctionnait au XIX^e siècle et deux moulins à blé, tous trois propriété de M^{me} de Forbin.

PELISSANNE :

— *La Blancherie* : moulin à rescence jusqu'en 1865 ; puis moulin à foulon et blanchissage.

— *Moulin du Pont* : à blé et à huile, reconstruit en 1611 ; à blé du XI^e siècle à 1889 ; à huile du XI^e à 1939.

— *Passadouires* : moulin double : huile et blé, jusqu'en 1942.

— *La Bonnette Rouge* : moulin à huile, du XII^e siècle à 1909.

1. *Les Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*, t. VII, Paris-Marseille, 1928.

— *La Rousse* : existe depuis 1260. Paroir et blanchisserie, il est devenu scierie depuis 1886.

— *Le Moulin Neuf* : moulin à papier avant 1728 ; de 1728 à 1903 moulin à huile (rescence) ; de 1903 à 1914 : scierie.

SALON :

— *Bregan* : moulin à blé, depuis le Moyen-Age. Attesté dans le cadastre de 1636 ; fonctionne jusqu'en 1936.

— *Salamony* : moulin à blé. Depuis le Moyen-Age, attesté en 1669 ; fonctionne jusqu'en 1939.

— *Saint-Jean* : moulin à blé ; de 1636 à 1939.

— *La Maunaque* : moulin à blé. Jusqu'en 1939.

GRANS :

— *Picaud* : moulin à foulon jusqu'en 1860, à blé ensuite.

— *Minoterie Saint-Joseph*.

— *Canebières* : moulin à blé depuis 1749 (fonctionne sur la source Canebières).

— *Canebières* : moulin à huile. Attesté en 1750, s'arrête avant 1830.

On peut noter que quatre de ces moulins ont changé de destination au cours des temps, que cinq, au moins, remontent au Moyen-Age, et que certains sont doubles, ayant deux fonctions et donc au moins double système d'engrenage et de mouture.

Parmi ces moulins, ceux de La Barben, Pélissanne et Salon sont tous des moulins à turbine, placés en cascade sur une même dérivation de la Touloubre. Le canal passe au-dessous de ces moulins : ils sont d'un type qui correspond à celui des sites de plaine.

En revanche, c'est à Grans que l'on a des types différents correspondant aux sites encaissés. Si le moulin de Canebières, situé sur une source se jetant dans la Touloubre est à turbine, les moulins de Picaud et de Saint-Joseph sont d'un type différent : ils ont une roue à poids. Ce sont les deux seuls exemples de ce type sur la Touloubre. Notons aussi qu'à Grans les quatre moulins ont chacun leur canal particulier. On voit là l'influence des contraintes géographiques sur la technique du moulin.

On limitera l'étude aux seuls moulins qui présentent un intérêt soit en raison de leurs restes actuels, soit en fonction de leur histoire.

*
* *

Avant de présenter les résultats de cette enquête sur le terrain, il convient de rappeler brièvement quelques caractéristiques techniques du fonctionnement des moulins à eau. Tous, en effet, supposent l'existence d'une roue hydraulique, mais le type et la forme de la roue varient avec l'importance du moulin et les conditions géographiques de son implantation.

On distingue deux grandes catégories de roues hydrauliques : celles qui tournent dans un plan vertical et que l'on appelle « roues à poids », et celles qui tournent dans un plan horizontal et que l'on nomme « turbines ». Les roues à poids sont de trois types, suivant la position qu'elles occupent par rapport au courant qui les entraîne. On parle de « roue en dessus » lorsque le courant frappe les aubes supérieures de la roue, cela nécessite que la chute soit plus haute que le diamètre de la roue ; par rapport au sens du courant, la roue tourne alors dans le sens des aiguilles d'une montre. On parle de « roue au milieu » lorsque le courant frappe les aubes à mi-hauteur, la chute est alors de 1,5 à 2 mètres et la roue tourne dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre, comme dans les « roues en dessous » où un simple filet d'eau frappe les aubes inférieures. La vitesse de rotation des roues varie selon l'emplacement du courant.

Les roues ont été en bois jusqu'au début du XIX^e siècle, puis, avec le développement de l'industrie, elles furent construites en fer. Pour la Provence, A. Jouven² « n'envisage pas la possibilité d'une roue en dessus ». Un inconvénient des roues à poids est la place qu'elles nécessitent. On peut s'en faire une idée en visitant la minoterie Saint-Joseph de Grans où il reste des traces d'une roue à poids, courant au milieu. Dans tous les cas, l'eau est amenée à la roue par l'intermédiaire d'un bassin dont la pente est de 0,10 mètre par mètre et d'un canon qui dirige l'eau sur la roue. Sa construction est capitale pour un bon fonctionnement du moulin.

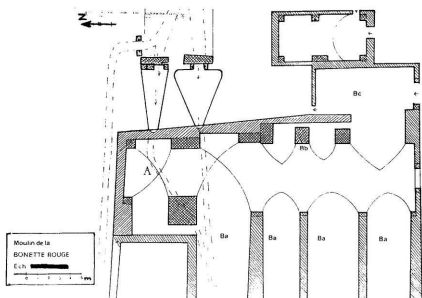
Nous distinguerons parmi les turbines (nom générique des roues horizontales), la « turbine-roue » qui tourne grâce à une grande quantité d'eau, la « tinette », turbine au dessin plus simple, qui fonctionne sur une chute dans un puits en maçonnerie, et enfin le « rodet volant », la moins chère des turbines. Le rodet volant est aussi la turbine à la puissance la plus faible, on perd de 40 à 45 % de la puissance de l'eau, et de plus ce type nécessite une chute de 2,48 mètres minimum. Rappelons enfin que ces types de roues sont identiques, qu'il s'agisse de moulins à farine, à huile ou à rescence.

*
* *

Les moulins de Pélissanne sur la Touloubre sont au nombre de cinq. La Touloubre coule là au sud de la Trévaresse, au nord de la plaine de Salon-Lançon ; de direction est-ouest elle se dirige vers le quartier des Plans de Salon.

Les moulins sont tous situés sur la rive gauche, sur la « Petite Touloubre ». Il s'agit d'un canal qui prend naissance en amont du Moulin du Pont et qui alimente en cascade les moulins de Pélissanne et ceux de Salon. Il est parallèle à la Touloubre à laquelle il est relié par des coups perdus et des prises d'eau.

2. A. JOUVEN, *Traité pratique des moulins à farine*, Aix, 1848.

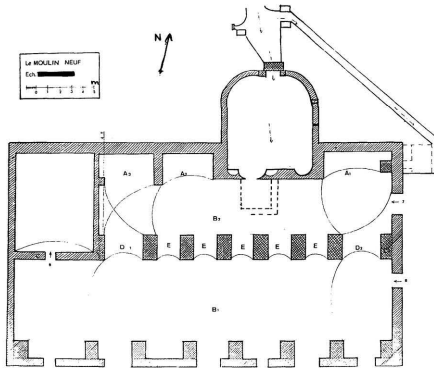


Le moulin de la Bonnette Rouge (fig. 1) est le troisième moulin de Pélissanne après le Moulin du Pont et celui des Passadouires. Le canal arrive par l'est, il a trois branches ; une déverse, commandée par une vanne, contourne le moulin par le nord et rejoint la Touloubre. Deux branches alimentent deux bassins et deux conduits souterrains avant de se rejoindre pour former, à l'ouest, la suite du canal des moulins. Les bassins sont donc au nombre de deux. Celui du sud alimente une turbine encore en état de fonctionner. C'est un triangle pointé vers le mur du moulin, de 4,30 m de base et 4,65 m de hauteur. Il a une pente de 0,11 m par mètre. Le bassin septentrional est à 1,45 m du précédent et lui aussi est triangulaire (2,30 m à la base ; 5,30 m de hauteur). Il est aujourd'hui désaffecté.

Le moulin n'occupe pas tout le bâtiment. Il comprend une grande pièce que l'on peut décomposer en deux parties. Une petite pièce, avancée du moulin vers le nord, en voûte d'arête mesure 6,35 m sur 4,20 m ; elle est surélevée de 0,80 m. Sous elle coulent deux canaux qui alimentent les roues. C'est sans doute, dans cette pièce que l'on procédait au détritage des olives. Aujourd'hui, on peut y voir les mécanismes d'un moulin à farine installé en 1925. Une grande pièce rectangulaire (19,80 m sur 13,65) est elle aussi voûtée. On peut y distinguer trois parties dans le sens de la longueur, d'est en ouest. Un bande formée de trois compartiments, séparés par deux cloisons, délimite ainsi des espaces de 3,90 m, 4,63 m et 3,35 m de large. Ils renfermaient des bassins dont il ne reste des traces que dans l'un d'eux, celui du centre, devant lequel subsiste une cheminée ronde. Une galerie centrale permet les déplacements dans le moulin. Enfin, il y a une bande où sont situés deux pressoirs à chapelle. Entre ceux-ci et le mur, il y a un

passage de 0,45 m. A la base des pressoirs on peut voir les traces d'une rigole qui servait à l'écoulement de l'huile lors du pressurage. A l'étage, une grande pièce permettait le stockage des olives. Les bassins montrent que la roue motrice nécessitait beaucoup d'eau, la pente du bassin est de 0,11 m : il s'agissait donc d'une turbine-roue.

Le moulin suivant est celui de La Rousse. L'établissement est aujourd'hui totalement détruit. La seule information que nous pouvons en tirer concerne le type de roue qui actionnait le moulin : il s'agissait d'une tinette.



Le dernier moulin de la commune de Pélistanne, particulièrement bien conservé, est intéressant à étudier : c'est le Moulin Neuf (fig. 2). Le canal des moulins arrive par le nord. Il existe deux surverses qui apparaissent nettement sur la cadastre de 1823, elles contournent le bâtiment par l'est et par l'ouest. Le canal finit devant la vanne qui ferme le bassin. Il s'agit d'une martelière délimitée par deux blocs de pierre. Elle glisse dans un espace de 1,30 m.

Le mur du fond du bassin porte la trace de trois petites voûtes de mêmes dimensions. Celles des extrémités sont en faux-semblant. La voûte centrale conduisait l'eau dans un bassin extérieur. Aujourd'hui on a pratiqué

une ouverture plus large qui conduit l'eau dans un bassin intérieur. La façade sud du moulin, de 34,75 m, est percée de quatre entrées. La première porte occidentale est actuellement murée, la troisième est devenue une fenêtre, la quatrième a été remaniée.

A l'intérieur du moulin on peut distinguer trois parties. La partie B1 est limitée par les murs sud, est, ouest et par la rangée des pressoirs. La partie B2 a pour limites le mur du bassin et les pressoirs. La partie A est formée de l'avancée des murs nord-est et nord-ouest vers le nord au-delà du mur du fond du bassin. La pièce B1 est un rectangle de 33,20 m sur 8,80 m. Elle est voûtée. La limite nord de cette pièce vers la pièce B2 est composée d'ouest en est : d'une cloison prolongée par un pilier de 7,90 m, au-delà duquel il y a un local ; d'un passage de 3,40 m voûté (D1) ; de la série des pressoirs. Ils ont tous 1,20 m de façade et 2,15 m de profondeur et sont espacés de 2 mètres. Il y a six pressoirs à chapelle et cinq passages voûtés ; d'un autre passage de 3,40 m, symétrique du passage occidental (D2). On arrive alors au mur est du moulin, prolongé par un pilier de un mètre de profondeur et de 2,15 m de large. Ce mur est percé d'une porte.

On accède à la deuxième pièce (B2) par les passages D1 et D2. C'est un rectangle de 24,40 m sur 4,70. Cette salle contient une cuve carrée de 2,60 m de côté. La troisième partie, A, est faite d'éléments distincts : le compartiment A1, voûté, mesure 2,30 m sur 5,15 m. Les autres parties, au nord-ouest sont deux pièces, A2, de 2,80 m sur 4,50 m, et A3 de 2,10 sur 2,80 m.

Etant donné le type de bassin alimentant le moulin, aux caractéristiques identiques à celles du moulin de la Bonnette Rouge, on peut conclure qu'une turbine-roue actionnait ici aussi les mécanismes.

Le nombre des pressoirs est trop grand pour le travail d'un seul moulin à détriter ; il devait y avoir au moins deux « coupes » dans le moulin, situées probablement en A1 et A3.

Ce moulin a d'abord été moulin à papier. En 1728, il est transformé en moulin à huile et à rescence (c'est l'état dont il nous reste le plus de traces) avant de devenir scierie en 1903. Aujourd'hui, il est bâtiment de ferme, réserve de paille et hangar. C'est le dernier moulin de Pélissanne sur le canal des moulins.

*
* *

Des moulins de Salon il ne reste plus que les bâtiments du moulin de Saint-Jean. Les moulins de Bregan et de Salamony ont cessé de fonctionner lors de l'installation de la base militaire, et ils ont aujourd'hui disparu. Ils étaient situés dans la plaine de Pélissanne-Salon-Lançon, en bordure de la Trévaresse.

Le moulin de Saint-Jean est le premier moulin sur la Petite Touloubre à Salon. Sur le canal un barrage muni d'une vanne stocke l'eau. L'entrée

d'eau est munie d'une grille. Aujourd'hui, le canal contourne le bâtiment vers le nord. Le cadastre cartographié de 1830 indique que la Petite Touloubre passait sous le moulin. On peut repérer des traces de ce passage sous forme de voûtes à l'intérieur même du bâtiment. Celui-ci est fait de deux pièces au rez-de-chaussée séparées par un mur auquel correspond le chaînage d'angle. A l'est, la pièce mesure 10,70 m de long (nord-sud) et 4 m de large (est-ouest). La deuxième pièce est voûtée, de même longueur que la précédente et de 6,80 m de large. Quand le moulin a cessé de fonctionner comme moulin à blé, il a servi de concasseur. Nous avons ici un barrage qui retient l'eau directement sur la Petite Touloubre, sans l'intermédiaire d'un bassin. Il s'agit comme mécanisme soit d'une tinette, soit d'un rodet volant.

Le bâtiment porte une inscription : 1766. Cette indication permet de dater cet aspect du bâtiment, mais il s'agit d'une reconstruction totale ou partielle. En effet, le moulin de Saint-Jean est mentionné par le cadastre de 1636. On peut suivre la progression des constructions faites autour du moulin. Dans un premier état, le moulin était limité à la seule pièce orientale. Puis on a ajouté une pièce voûtée. C'était l'état du moulin enregistré par le cadastre de 1830. Au cours du XIX^e siècle, on a ajouté à l'ouest du moulin une maison d'habitation que la Petite Touloubre longe au nord. Le canal des moulins allait vers les autres établissements. Il a été raccourci et rattaché à la Touloubre quelques mètres en aval de Saint-Jean, en 1939, lors de l'arrêt des moulins suivants.

*
* *

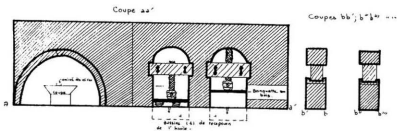
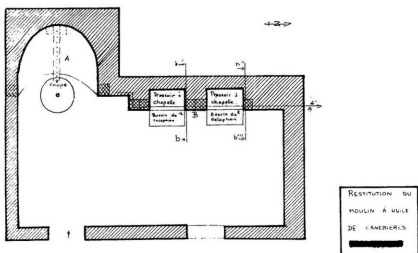
On peut dégager un certain nombre de caractères communs aux « moulins de plaine » de Salon et de Pélissanne. Ils sont placés en cascade sur la même Petite Touloubre, le canal des moulins passe sous les bâtiments, ils sont tous à turbine-roue. Mais, alors que les moulins salonnais ont eu une seule fonction (moulins à blé), les moulins de Pélissanne ont changé de fonction au cours de leur histoire. Ils étaient aussi bien paroir (moulin de la Rousse) que moulin à papier (Moulin Neuf), moulin à huile et rescence (moulin du Pont). Beaucoup ont fini leur carrière en scierie (Moulin Neuf, La Rousse) ou même en boîte de nuit (moulin du Pont).

Les moulins des vallées encaissées ont aussi des points communs : chacun a son propre canal. Ils portent des traces d'installation de roues à poids (Picaud, Saint-Joseph), même si, aujourd'hui, les moulins encore en activité sont mus par turbine-roue, ce qui est le cas de la minoterie Saint-Joseph.

*
* *

Un dernier ensemble de moulins, sis dans le terroir de Grans, retiendra notre attention : les moulins de Canebières. Il s'agit d'un moulin à blé établi dans la vallée de la Touloubre, non pas en prise directe sur le fleuve mais alimenté par une source qui rejoignait cette rivière et, mû par un

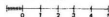
animal (moulin à sang), d'un moulin à huile sur le même site. Il ne reste que peu de choses du moulin à blé. Cependant on peut le dater avec précision, grâce à un « procès que la commune de Grans a eu contre Michel Pellat et autres propriétaires au sujet de l'encadrement de divers moulins, 1752-1776 ». Le cadastre de Grans avait été établi en 1724. Selon une déclaration du 9 juillet 1715, le roi prescrivait qu'on ne devait pas toucher aux cadastres établis, d'où le procès. En 1754, une des pièces du procès signale un moulin construit depuis cinq ans, donc en 1749, « à côté de la bastide Canebières ». N'oublions pas que nous sommes en période de poussée démographique, 29 ans après la grande peste de Marseille qui affecta l'ensemble de la Provence.



Legende

- parties en bois
 ■ parties en fer
 La coupe est faite de schal.

RESTITUTION (en coupe)
 du MOULIN À HUILE



Sur le rocher occidental, dans le bâtiment même de la bastide, il y a un moulin à huile et à sang (fig. 3). Dans une pièce de 15,70 m de long (nord-sud) le long du mur nord-ouest nous avons deux pressoirs à chapelle. Dans cette partie la longueur de la pièce est de 6,80 m. La partie sud-ouest qui contient la « coupe » est large de 7,60 m. La pièce A contient la coupe, elle est semi-circulaire et voûtée, de 4,80 m de large et 3,95 m de profondeur. Au fond, une trappe de 1,20 m sur 0,40 m communique avec l'étage supérieur ; c'est sans doute par cette ouverture que l'on faisait descendre les olives.

La partie B a deux pressoirs à chapelle. Il y avait une seule vis par pressoir (au lieu de deux à la Bonnette Rouge et au Moulin Neuf à Péliassanne) sous laquelle on ne peut placer que quatre scourtins, et il n'existe pas de passage d'homme derrière les pressoirs.

Dans l'ensemble de l'arrondissement, les moulins à sang sont, au début du XIX^e siècle, le type le plus répandu, dans une proportion de six pour un. En revanche, dans les quatre communes ici envisagées, ils représentent l'exception, comme on le voit à Grans, où l'on compte seulement un moulin à sang pour six moulins à eau.

*
* *

On peut classer en quatre groupes les propriétaires de ces moulins, du moins ceux qui nous sont connus car trois d'entre eux ne peuvent être rangés dans aucune catégorie, faute de précisions :

- des meuniers, triturateurs, fabricants d'huile, c'est-à-dire des professionnels. Ils détiennent 7 moulins sur 34 (20,6 %) ;
- des « propriétaires » qui possèdent 11 moulins (32,3 %) ;
- des cultivateurs et ménagers, maîtres de 3 moulins (8,8 %) ;
- des négociants, commerçants, particuliers, artisans, qui sont propriétaires de 10 moulins (29,4 %).

Le moulin de Johannis Roze à Grans constitue un cas original. Trois personnes se partagent le bâtiment, sans que l'on puisse établir de liens de parenté entre elles : le meunier possède le rez-de-chaussée, François Lieumon, le premier étage et la veuve Mounet, le second étage.

A Salon, les 2/5^e des possesseurs de moulins sont des ruraux. A Grans cette proportion s'élève à 9/10. Ce contraste reflète la différence de composition sociologique de la population des deux communes : Grans essentiellement voué à la fonction agricole, Salon étant déjà une ville.

Les moulins à huile ou à blé ont souvent parmi leurs annexes des porcheries ou bergeries : on ne gaspille rien, et le gros son ou le marc des olives, qui reviennent au meunier, servent de nourriture aux animaux.

*
* *

L'établissement des moulins a donné lieu très tôt à une réglementation.

Dans les délibérations du Conseil municipal de Salon, le curage de la Touloubre apparaît comme une préoccupation constante. La première mention de cette opération date du 25 mai 1567. D'autres dates connues sont : 9 juillet 1724, 3 septembre 1730, 31 août 1755, 3 septembre 1758, 24 août 1760... Un texte datant du 31 juillet 1751³ explique les raisons du curage périodique de la Touloubre : « La grande Touloubre dont le curage n'a pas été fait depuis l'année 1751 est si remplie de bournier et de ronces que... particuliers possédant biens le long d'icelle nous ont requis ainsi que tous les habitants que des inondations qu'elle procure dans tout ce quartier important du terroir... par son débordement arrivé plusieurs fois et principalement au cours de l'hiver dernier où il a fait périr les blés et autres denrées, nous avons fait mettre un récurage aux enchères depuis dimanche dernier afin de le faire pour tout le mois de septembre prochain et que les journaliers y travaillant encore dans la belle saison, le fassent avec moins de frais, sur quoi nous requérons de délibérer... » Et un document du 24 août 1760 fournit des indications sur la nature de ce travail : « Nous avons encore exposé que la communauté a fait récurer il y a deux ans la rivière de la Touloubre, mais comme le récurage ne fut pas fait dans la perfection à cause de l'abondance de l'eau, qu'il n'y a presque point d'eau à la Grande Touloubre, sur quoi nous requérons de délibérer »⁴. Les récurages sont fait de juillet (le 9 en 1724) à octobre (le 24 en 1781). Mais ce sont des dates extrêmes. La plupart du temps ce travail est effectué fin août-début septembre. En 1760, le 24 août ; 1769 : le 27 août ; 1758 : le 31 août ; 1730 : le 3 septembre ; 1758 : 3 septembre. Une exception à ces dates : 1767 où le récurage fut décidé pour le 25 mai. On récure pendant la période où la Touloubre est au niveau le plus bas, ce qui permet un travail plus facile et plus complet.

Le curage était un problème ancien et permanent. Il existe encore dans la deuxième moitié du XIX^e siècle une « association pour le curage », bien que J. Dauphin⁵ la signale comme étant un contre-sens. Il résume ainsi le rôle des curages : « La pratique plus ou moins régulière du curage de la Touloubre permettait aux agriculteurs de cultiver la plaine et assurait les revenus et les profits de travaux annuels de la culture ».

Les moulins ont leurs impératifs de fonctionnement. Il leur faut une quantité minim. de l'eau pour tourner. Ce volume s'exprime en « moulan », quantité d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé « de la grandeur et de la chute la plus ordinaire »⁶. Et il leur faut également une certaine

3. Archives communales de Salon, BB 15, f^o 173.

4. Archives communales de Salon, BB 15, f^o 385.

5. J. DAUPHIN, *Les Salluviens*, Aix, 1872.

6. *Les Bouches-du-Rhône, op. cit.*, p. 153.

régularité du débit. Mais il est, bien sûr, d'autres utilisations de l'eau, en particulier pour l'irrigation. C'est là un germe de conflit qui explique les diverses dispositions prises pour limiter les arrosages dans le temps et dans l'espace.

L'ancienneté de la réglementation des eaux à Salon montre qu'il s'agit là d'un problème très tôt perçu par les autorités responsables. La première trace d'une législation en la matière apparaît dans les « statuts municipaux de la ville de Salon » de 1293. Deux articles (52 et 70) concernent la Touloubre et l'article 69 détermine les modalités d'utilisation des eaux de cette rivière. Ce texte limite les possibilités d'arrosage, en réglementant l'installation des écluses et en interdisant en certains lieux d'arroser pendant toute une partie de l'année : de Saint Michel à Pâques, l'arrosage avec l'eau de la source des Aubes ou celle de Talagar est prohibé. En outre, l'eau de la Touloubre ne peut servir à l'irrigation que du samedi au lundi, au lever du soleil.

Ces statuts de Salon ont servi de référence de manière constante⁷. Avant la seconde guerre mondiale, les agriculteurs de Grans devaient encore se conformer aux règles énoncées par ces statuts municipaux du XIII^e siècle. Cette remarquable permanence de la réglementation traduit aussi le maintien de l'importance de l'eau fournie par la Touloubre pour l'irrigation, même après la construction dans cette région des canaux de Craponne et de Boisgelin respectivement aux XVI^e et XVIII^e siècles.

Les mêmes nécessités d'une organisation et d'une réglementation sont à l'origine des eygadiers et des syndicats d'arrosants. L'article 69 des statuts de Salon du XIII^e siècle précise la fonction et le mode de désignation des eygadiers « préposés à l'arrosage, lesquels nous voulons être nommés annuellement par notre cour, sur présentation et à la demande des notables de la ville de Salon possédant des biens arrosables des susdites eaux ». Ils sont choisis par ceux qui ont besoin de leurs services et leur nomination reçoit l'investiture de l'archevêque, seigneur de la ville. Les syndicats d'arrosants qui exercent les mêmes fonctions sont les héritiers de ces eygadiers.

Sur la Touloubre comme ailleurs en Provence le conflit entre arrosants et usiniers tourne à l'avantage des usiniers puisque cette réglementation limite et contingente l'arrosage et non l'utilisation des eaux pour les moulins.

Hilda DAGINCOURT⁸.

7. Par exemple au XVII^e siècle : Archives communales de Salon, DD 4, 32.

8. Cet article résume les principaux résultats d'un mémoire de maîtrise soutenu en 1973, sous la direction de P.-A. Février, M.-C. Amouretti et G. Comet.